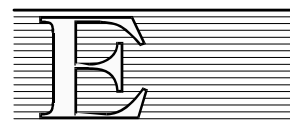




**NATIONS UNIES  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr. : GENERALE

ECA/SDD/CSD.3/2  
29 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Troisième réunion du Comité du développement durable

7-10 octobre 2003

**RAPPORT SUR LE SUIVI DES GRANDES CONFERENCES MONDIALES ET  
REGIONALES RELATIVES A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET  
AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Division du développement durable  
2003**



## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<b>Introduction</b> .....	1
<b>I. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D’ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT</b> .....	1
A. Suivi de la dynamique de la population .....	2
B. Suivi des politiques et des interventions relatives aux droits et à la santé en matière de reproduction, eu égard en particulier au VIH/SIDA .....	3
C. Processus et modalités de l’évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement.....	6
<b>II. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L’ALIMENTATION : CINQ ANS APRES</b> .....	7
A. Progrès accomplis sur la voie des objectifs du Sommet mondial de l’alimentation .....	8
B. Principaux facteurs pesant sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l’alimentation .....	8
C. Préoccupations de l’Afrique .....	9
D. Relever les défis du développement agricole en Afrique.....	10
E. La réponse de l’Afrique .....	11
<b>III. EXAMEN DU DEVELOPPEMENT DES ETABLISSEMENTS HUMAINS EN AFRIQUE</b> .....	12
A. Urbanisation .....	12
B. Logement.....	14
C. Infrastructures.....	15
D. Financement et gestion des établissements humains.....	17
E. Contraintes liées à la mise en œuvre du Programme pour l’habitat .....	17
<b>IV. CONCLUSIONS</b> .....	18



## Introduction

1. Le présent rapport a été préparé conformément au mandat du Comité du développement durable, pour servir de cadre de promotion et d'évaluation des activités menées par les gouvernements africains à titre de suivi de la mise en œuvre des plans d'action régionaux et mondiaux touchant au développement durable : **Position africaine commune sur l'environnement et le développement, Position africaine commune sur Habitat II, Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable, Action 21, Programme pour l'habitat, Programme d'action du Caire sur la population et le développement et Programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation.** Il est principalement destiné aux participants à la troisième réunion du Comité du développement durable (CDD), réunion statutaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), prévue à Addis-Abeba (Ethiopie) en octobre 2003. Le rapport a été élaboré en se référant à un certain nombre de documents de base et d'information portant sur la population, la sécurité alimentaire et l'habitat.

2. Ce paragraphe introductif est suivi d'un rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation : *cinq ans après* et du Programme pour l'habitat. Le rôle de la CEA dans le suivi de ces conférences et sommets sera examiné ensuite.

## I. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

3. La présente évaluation de la mise en œuvre, par les pays africains, des recommandations de la Déclaration de Dakar/Ngor et de la Conférence internationale sur la population et le développement (DDN/CIPD) repose sur les conclusions des documents de travail et des rapports de pays préparés et présentés à la quatrième réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre de la DDN/CIPD, qui s'est tenue du 28 au 31 janvier 2002, à Yaoundé (Cameroun). Elle a été restreinte au suivi de la dynamique de la population, aux politiques et interventions relatives aux droits et à la santé en matière de reproduction, eu égard en particulier au VIH/SIDA. Un examen approfondi de la mise en œuvre de la DDN/CIPD dans les pays sera entrepris dans le cadre de l'évaluation et de l'examen décennaux du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 10).

4. Etaient présents à la quatrième réunion du Comité de suivi, des experts nationaux de 23 Etats membres, des représentants de 12 institutions et de 10 organisations non-gouvernementales (ONG) nationales. Les participants ont évalué la mise en œuvre de la DDN/CIPD au niveau des pays, ont examiné les perspectives de population dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD) et ont fait un certain nombre de recommandations, notamment des propositions sur le processus de la CIPD +10 en Afrique. Il convient également de noter que les ONG participantes ont établi un mécanisme de coordination de leurs activités relatives à la mise en œuvre des priorités énoncées du NEPAD, dénommé le NEPADACT.

## **A. Suivi de la dynamique de la population**

### **Etat de la transition démographique en Afrique**

5. L'évaluation faite par le Comité souligne les conclusions du rapport intitulé « Etat de la transition démographique en Afrique » (ECA/FSSDD/01/10), qui a été préparé par la Division du développement durable, au nombre des produits du programme de travail de la CEA pour la période biennale 2000-2001. Le but de l'étude était de réévaluer l'état de la transition démographique, qui avait déjà été examiné, en 1997, dans une étude similaire approfondie, sur la base de données de population actualisées à l'aube du nouveau millénaire.

6. Il ressort de cette évaluation que l'Afrique a été la dernière région du monde à s'engager dans le processus de transition démographique. Malgré un recul notable de la fécondité dans plusieurs pays en développement, pendant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'indice synthétique de fécondité a été égal ou supérieur à 5 enfants par femme dans 36 pays africains sur 47, au cours de la période allant de 1995 à 2000. La condition inférieure des femmes, la pauvreté, l'analphabétisme, la faiblesse du produit intérieur brut (PIB) par habitant, l'insécurité alimentaire, le VIH/SIDA, etc., sont autant de facteurs importants ayant contribué à cette situation.

7. Malgré le sombre tableau que donne l'Afrique dans son ensemble, il y a des différences et des contrastes au niveau sous-régional et même des cas de succès dans des pays qui ont connu une transition démographique durable (exemple : le Botswana, le Kenya, Maurice et la Tunisie). Deux facteurs importants ont contribué aux succès enregistrés dans ces pays : l'âge du mariage y a été relevé et les conditions socio-économiques ont été améliorées dans des domaines tels que l'éducation, la santé et les services de planification familiale. Mais d'autres facteurs peuvent être cités: engagement politique résolu, évolution des mentalités, etc.

### **Le VIH/SIDA en Afrique**

8. L'évaluation fait le point sur la pandémie du VIH/SIDA, tel qu'indiqué dans le document de travail de la réunion intitulé « Aperçu sur le VIH/SIDA en Afrique subsaharienne » (ECA/FSSDD/FC.4/01/4). Elle montre que l'Afrique subsaharienne est, de loin, la sous-région la plus touchée, le nombre d'Africains vivant avec le VIH/SIDA étant évalué à la fin de 2001 à 28,1 millions. Du début de l'épidémie à la fin de cette même année, 19 millions de personnes sont mortes du SIDA en Afrique.

9. En ce qui concerne l'incidence de la pandémie sur le développement, l'évaluation laisse apparaître que toutes les tranches de revenus sont sensibles à l'impact économique du VIH, mais que les pauvres sont les plus gravement touchés, car l'épidémie entraîne un cycle impitoyable d'appauvrissement. Les femmes et les filles sont plus vulnérables au VIH/SIDA et le subissent plus gravement.

10. Pour ce qui a trait à l'incidence sur les secteurs sociaux, l'évaluation indique qu'en l'absence du VIH/SIDA, l'espérance de vie moyenne en Afrique subsaharienne serait d'environ 62 ans, au lieu des 47 actuellement enregistrés. Le SIDA fait peser une charge supplémentaire sur les systèmes sociaux et entrave le développement dans les domaines de la santé et de l'éducation. En outre, la pandémie a des répercussions sur la sécurité alimentaire et le développement rural et devient une menace encore plus grande dans les zones rurales que dans les villes. Le VIH/SIDA sape les progrès accomplis en matière de développement agricole et rural au cours des 40 dernières années. Une baisse de la production alimentaire est déjà signalée dans les zones touchées.

11. S'agissant des réactions enregistrées au niveau national face à la pandémie, l'évaluation montre que 31 pays africains ont achevé l'élaboration de leurs plans stratégiques de lutte contre le VIH/SIDA. La volonté politique de renverser le cours du SIDA semble plus forte que jamais. Il apparaît de plus en plus, dans certains des pays les plus gravement touchés, que les efforts de prévention portent leurs fruits. Mais, il reste encore beaucoup à faire.

## **B. Suivi des politiques et des interventions relatives aux droits et à la santé en matière de reproduction, eu égard en particulier au VIH/SIDA**

12. L'évaluation repose sur les interventions, les principales réalisations, les exemples de meilleures pratiques, les défis et obstacles indiqués par les Etats membres dans les rapports nationaux préparés et présentés à la réunion du Comité de suivi.

### **Interventions et réalisations**

13. Il a été noté que depuis 1994, les décideurs sont de plus en plus sensibles aux concepts de santé et de droits en matière de reproduction. Grâce à l'engagement politique croissant au niveau le plus élevé, la plupart des pays ont révisé leurs politiques de population, pour y inclure des questions émergentes et mettre au point des programmes et stratégies concernant la santé en matière de reproduction, en insistant en particulier sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Les nouvelles politiques relatives au SIDA, qui mettent davantage l'accent sur le rôle du secteur privé et des ONG, sont décentralisées à travers des initiatives de réponse au niveau du district ou de la communauté.

14. En conséquence, le suivi, la coordination et le contrôle de ces programmes ont été confiés à des institutions gouvernementales ou des commissions spécifiquement établies à cet effet. Dans certains pays (au Ghana, au Kenya et au Niger, par exemple), la commission nationale du

SIDA est rattachée au Cabinet du chef de l'Etat. Au Rwanda, le soutien à la lutte contre le VIH/SIDA a été organisé au niveau politique le plus élevé, suite à une initiative de la première dame qui a mis en place un fonds de lutte contre le SIDA.

15. Des pays ont également indiqué avoir rendu opérationnel le concept de santé en matière de reproduction, sur plusieurs fronts, à savoir: accès universel aux services de santé et de santé en matière de reproduction pour la maternité sans risques; planification familiale; lutte contre l'avortement et soins liés à ses complications; lutte contre le VIH/SIDA, les MST, la violence sexuelle y compris les mutilations génitales féminines; santé en matière de reproduction pour les jeunes et les adolescentes; formation et développement des ressources humaines; orientations et cadre institutionnels et juridiques; information, éducation et communication, etc.

16. En ce qui concerne les activités de conseil et la recherche, certains pays (Côte d'Ivoire et Lesotho, par exemple) ont indiqué avoir créé des clubs et des centres de conseils afin de fournir une formation et des services dans le domaine de la santé en matière de reproduction, aux couches les plus vulnérables de la population, en particulier les jeunes. En Afrique du Sud, le « Human Science Research Council » a été chargé de faire le point sur l'incidence de l'infection par le VIH et de la mortalité due au SIDA sur la population, dans des secteurs clés de développement. C'est ainsi que 13 études de cas ont été préparées ; des indicateurs d'impact sont en cours d'élaboration et des inquiétudes ont été exprimées face au taux de mortalité très élevé dû au VIH/SIDA chez les enseignants.

17. Des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les questions liées à la santé en matière de reproduction et au VIH/SIDA ont été menées aux niveaux national et régional, afin de sensibiliser les populations, notamment les groupes les plus vulnérables. Au Gabon par exemple, plus de 80% de la population a conscience de la pandémie et de ses modes de propagation. Au Nigeria, la sensibilisation aux contraceptifs a progressé de 9 à 30% et leur utilisation est passée de 3 à 12% pendant la période allant de 1990 à 1999. En Tanzanie, des programmes de préparation à la vie familiale ont été introduits dans les écoles primaires et secondaires. En Afrique du Sud, un programme de renforcement des capacités de base sur le VIH/SIDA à l'intention des planificateurs nationaux a été initié en juillet 2001, dans deux directions: susciter la prise de conscience et développer les compétences de base. A ce jour, 1000 planificateurs nationaux ont été formés à l'analyse et l'interprétation des projections de données démographiques pour intégrer la dynamique de population dans la planification du développement.

18. De nombreux praticiens et agents communautaires ont été également formés dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Le Lesotho a indiqué avoir formé des dispensateurs de services de planification familiale à la gestion logistique des moyens de contraception ainsi que des infirmières et des agents de santé en matière de reproduction dans trois zones pilotes de services de santé. Il a également organisé des cours de recyclage à l'intention des agents de distribution de contraceptifs à l'échelon de la collectivité dans les zones montagneuses, en vue d'élargir l'accès aux services de planification familiale au niveau



communautaire. Un registre d'obstétrique a été mis au point et un manuel de programme d'éducation des parents a été élaboré, testé, produit et traduit dans les langues locales.

## Défis et obstacles

19. Il ressort des rapports des pays que malgré tous les efforts entrepris aux niveaux régional, sous-régional et national pour améliorer la santé en matière de reproduction et lutter contre le VIH/SIDA, l'Afrique reste aux prises avec les défis que posent, entre autres, la propagation de la pandémie, les conflits, la pauvreté, la sécurité alimentaire, les dettes. Toutes ces questions sont étroitement liées et rendent difficile la réalisation de l'objectif à long terme qui consiste à réduire les taux de croissance démographique tout en assurant un développement humain durable sur le continent.

20. Parmi les défis et contraintes identifiés dans les rapports nationaux on peut citer:

- L'urbanisation en tant que facteur de pauvreté et d'insécurité alimentaire;
- La dégradation de l'environnement;
- Le chômage;
- Les conflits entraînant des flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées;
- La faiblesse de l'infrastructure d'information, d'éducation et de communication;
- Le manque de personnel dûment qualifié dans le domaine de la population et du développement;
- L'engagement durable des pouvoirs publics en matière de programmes de population, eu égard notamment au VIH/SIDA;
- La prévention de l'annulation des acquis dans le domaine de la santé en matière de reproduction et l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA;
- Les normes et pratiques culturelles qui compromettent la santé en matière de reproduction;
- Les contraintes financières;
- Les systèmes nationaux d'information peu appropriés;
- La mauvaise qualité ou l'absence des données.

21. Compte tenu des réalisations, des meilleures pratiques et des obstacles identifiés au cours de la réunion, le Comité a adopté des recommandations sur la voie à suivre en matière de population et de développement en Afrique dans les huit domaines clefs suivants:

- Environnement politique favorable à la mise en oeuvre de la DND/CIPD;
- Politiques de santé et programmes de santé en matière de reproduction;
- VIH/SIDA;
- Renforcement des capacités;
- Mise au point des données;
- Mécanismes de suivi et d'évaluation;
- CIPD +10;

- Perspectives de population dans le cadre du NEPAD.

### **C. Processus et modalités de l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**

22. L'année 2004 marquera le dixième anniversaire de la CIPD et, conformément au mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CEA coordonnera la préparation de la contribution de l'Afrique à l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD (CIPD+10). En vue d'actualiser le travail accompli dans ce domaine pendant le processus de la CIPD+5, il sera élaboré un rapport régional évaluant les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations de la DND/CIPD et des principales mesures de la CIPD+5. Il s'agira de la contribution de l'Afrique au rapport mondial sur la CIPD+10 dans les huit domaines susmentionnés.

23. A cet effet, la CEA a organisé du 18 au 20 décembre 2002 à Dakar (Sénégal) la troisième réunion du groupe de travail pour le suivi de la DND/CIPD. Au cours de cette réunion, à laquelle ont pris part les principales institutions africaines chargées des questions de population et de développement, un programme de travail relatif aux contributions nationales, sous-régionales et régionales au rapport d'évaluation régionale a été examiné et adopté.

24. Les activités programmées seront réalisées en étroite collaboration avec les pays africains, le Secrétariat conjoint CEA/Union africaine/Banque africaine de développement, les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA situés respectivement à Niamey, Kigali, Lusaka, Tanger et Yaoundé, les trois bureaux des équipes d'appui de pays du FNUAP basés en Afrique et les institutions et centres régionaux pour la population et le développement, notamment l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'Institut de formation et de recherche démographique (IFORD), l'Institut régional d'études démographiques (RIPS), le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD) et l'Union pour l'étude de la population africaine (UEAP).

25. Au niveau national, chaque pays africain devra remplir et retourner le questionnaire qui lui est adressé et préparer un rapport national d'évaluation. Des experts nationaux seront recrutés pour préparer certains rapports thématiques.

26. Au niveau sous-régional, les bureaux sous-régionaux de la CEA prépareront cinq rapports d'évaluation, en collaboration avec les équipes d'appui de pays du FNUAP et les institutions sous-régionales de population et de développement concernées. Un atelier sous-régional d'une durée de trois jours sera également organisé dans chacun des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, pour examiner et valider les rapports sous-régionaux d'évaluation portant sur la CIPD+10.

27. Au niveau régional, le processus impliquera la préparation d'un questionnaire détaillé sur la CIPD+10. Selon les recommandations du groupe de travail, le questionnaire portera sur la mise en œuvre par les pays africains des recommandations formulées dans les 9 domaines clefs ci-après:

- Pauvreté, population, environnement et développement durable;
- Migration et urbanisation;
- Egalité entre les hommes et les femmes et habilitation des femmes;
- Santé et droits en matière de reproduction;
- Enfants et jeunes;
- Infections sexuellement transmissibles et VIH/SIDA;
- Questions liées à la famine;
- Situation de crises et conséquences démographiques;
- Mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des politiques et programmes de population.

28. La CEA préparera un rapport régional d'évaluation qui résume les conclusions des questionnaires dûment remplis et d'autres données et informations sur les pays, contenues dans les rapports nationaux d'évaluation, les rapports thématiques et les rapports sous-régionaux d'évaluation. Ledit rapport sera examiné en décembre 2003, lors d'une réunion technique sur les thèmes sélectionnés et sera soumis à la cinquième réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre de la DND/CIPD qui servira également de réunion technique préparatoire à la réunion ministérielle d'avril 2004.

## **II. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION : CINQ ANS APRES**

29. Le Sommet mondial de l'alimentation s'est tenu à Rome en 1996, pour fixer les objectifs mondiaux tendant à réduire de moitié (de 800 à 400 millions) le nombre des personnes sous-alimentées, d'ici à 2015 au plus tard. Cinq ans après, les faits semblent prouver que, même si des progrès ont été accomplis, l'objectif est loin d'être atteint. Selon le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et le l'agriculture (FAO), la volonté politique et les ressources financières n'ont pas été à la hauteur de la manifestation de solidarité humaine enregistrée pendant le Sommet. Par conséquent, le nombre des personnes sous-alimentées n'a diminué que de 6 millions par an, au lieu des 22 millions requis pour atteindre l'objectif fixé en 1996. Si cette tendance se poursuit, l'objectif ne sera atteint que 45 ans après les délais fixés.

30. C'est donc au vu de cette situation, que le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, a été organisé du 10 au 13 juin 2002. Il avait pour thème: « mobilisation mondiale des volontés politique et des ressources en vue d'éradiquer la faim dans le monde ».

31. Le principal résultat du Sommet a été l'adoption de la « Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* », qui a abouti à une « alliance internationale contre la faim » afin d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation au plus tard en 2015. Tout en renouvelant l'engagement pris lors de la Déclaration de Rome de 1996, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris la résolution d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

#### **A. Progrès accomplis sur la voie des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation**

32. Selon la FAO, au cours des périodes 1990-1992 et 1997-1999, sur les 99 pays en développement pour lesquels des données étaient disponibles, seuls 32 sont parvenus à réduire le nombre de personnes sous-alimentées. Dans les 67 autres, les données disponibles relevaient plutôt une augmentation du nombre de personnes sous-alimentées.

33. Au niveau régional, le tableau 1 montre que l'Afrique subsaharienne, qui enregistre le pourcentage le plus élevé de personnes sous-alimentées, n'a guère réussi ces 30 dernières années à réduire la prévalence de la sous-alimentation. Mais, deux sous-régions asiatiques en revanche ont accompli des progrès significatifs, quand bien même elles affichaient, en 1979-1981, des pourcentages de population sous-alimentée supérieurs à ceux de l'Afrique subsaharienne.

**Tableau 1: Pourcentage de la population sous-alimentée dans les régions en développement**

Région	Pourcentage de la population sous-alimentée			
	1969-1971	1979-1981	1990-1992	1996-1998
Afrique subsaharienne	34	37	35	34
Proche-Orient et Afrique du Nord	25	9	8	10
Asie de l'Est et du Sud-Est	43	29	17	13
Asie du Sud	38	38	26	23
Amérique latine et Caraïbes	19	13	13	11
Total des régions en développement	37	29	20	18

Source: FAO

#### **B. Principaux facteurs pesant sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation**

34. Une analyse minutieuse des rapports nationaux des pays ayant accompli des avancées en matière de réduction de la pauvreté et de la sous-alimentation, montre que plusieurs facteurs après ont contribué à ce succès:

- Prévalence de la stabilité politique, de la paix et de l'état de droit;
- Priorité accordée à l'agriculture dans la stratégie nationale de développement, y compris l'allocation de ressources intérieures à des programmes de développement agricole et rural bien définis;
- Création d'un environnement favorable par la recherche, la vulgarisation, la commercialisation et les crédits fournis pour soutenir les petits agriculteurs;
- Décentralisation de la prise de décision et participation accrue du secteur privé à la prestation de services;
- Mise en place de systèmes appropriés d'irrigation et de gestion des ressources en eau, en particulier dans les zones arides et semi-arides où le déficit pluviométrique est un obstacle majeur à l'accroissement de la productivité;
- Aménagement efficace du territoire;
- Amélioration des infrastructures et des communications;
- Adoption de politiques macroéconomiques et de cadres juridiques appropriés propices à l'investissement du secteur privé et l'investissement direct étranger (IDE).

35. Les rapports nationaux révèlent également les principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Sommet:

- Dépendance excessive à l'égard de l'agriculture pluviale;
- Conditions agricoles et climatiques défavorables et risques naturels fréquents;
- Diminution des ressources naturelles sous forme de dégradation des sols et de déforestation;
- Techniques agricoles rudimentaires et faible productivité de la main-d'œuvre;
- Liens insuffisants entre recherche, vulgarisation et agriculteurs;
- Ressources financières insuffisantes, sans parler du poids considérable de la dette;
- Faible accès au marché et détérioration continue des termes de l'échange;
- Baisse de l'investissement public en infrastructures rurales et en services d'appui;
- Faiblesse de l'investissement privé dans le domaine agricole;
- Manque d'engagement politique ferme en faveur du développement agricole.

### **C. Préoccupations de l'Afrique**

#### **Performances agricoles médiocres et détérioration de la situation alimentaire**

36. Comparé à ceux d'autres régions en développement, le secteur agricole africain est considérablement sous-capitalisé:

- A peine 6 % des terres arables et de cultures permanentes sont irriguées, contre 33,3 % en moyenne pour l'ensemble de l'Asie, 25 % pour l'Inde et 47 % pour la Chine;
- Le taux d'utilisation des engrais par hectare de terres arables en Afrique n'est que de 8 %, soit 20 % des taux enregistrés en Amérique latine et en Asie;

- Le nombre de tracteurs par millier d'hectares de terres arables est près de trois fois supérieur en Asie et huit fois supérieur en Amérique latine qu'en Afrique;
- Le réseau routier est 2,5 fois plus dense en Amérique latine et six fois plus dense en Asie qu'en Afrique;
- S'agissant du capital humain, les pays africains n'en sont pas encore au stade de développement scientifique et institutionnel que connaissait l'Inde à la veille de la révolution verte, il y a près de trois décennies;
- Les institutions agricoles d'enseignement supérieur, de recherche et de vulgarisation sont, de manière générale, à court de personnel, mal équipées et dotées d'un financement insuffisant et ne peuvent donc établir les fondements scientifiques et technologiques indispensables à la transformation structurelle et durable des systèmes agricoles et alimentaires nationaux.

37. En raison de cette sous-capitalisation, la productivité moyenne des terres agricoles en Afrique n'a représenté, selon les estimations, que 42 % de celle de l'Asie et 50 % de celle de l'Amérique latine, au cours de la décennie écoulée. De même, la productivité de la main-d'œuvre agricole en Afrique n'a représenté que 57 à 58 % de celles de l'Asie et de l'Amérique latine.

### **Investissement agricole en baisse**

38. Alors que l'agriculture contribue 30 à 80 % du PIB de la plupart des pays africains, elle ne bénéficie même pas de 10 % des dépenses publiques ordinaires et d'investissement. De plus, au niveau international, l'assistance des pays développés accordée à des conditions de faveur et les prêts des organismes internationaux destinés à l'agriculture ont baissé de 50 % entre 1990 et 2000.

39. Les faibles performances agricoles de l'Afrique sont également dues aux subventions, ainsi qu'aux barrières tarifaires et non tarifaires des pays développés. En effet, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) transfèrent chaque année plus de 300 milliards de dollars des Etats-Unis à leur secteur agricole, en comparaison des 8 milliards de dollars qu'ils versent à l'appui de l'agriculture dans les pays en développement. En outre, l'accès au marché des pays développés est limité par des tarifs douaniers, qui sont en moyenne de 60 % pour les produits de base agricoles. Les tarifs applicables aux produits agricoles transformés sont encore plus élevés et entravent le développement de l'agro-industrie en Afrique.

### **D. Relever les défis du développement agricole en Afrique**

40. Augmenter la productivité agricole est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la famine et la pauvreté en Afrique. Il est possible, en effet, par des pratiques viables, d'améliorer la productivité agricole tout en préservant les ressources naturelles. Dans certains cas, de nouvelles techniques s'imposent. Mais, dans d'autres cas, les agriculteurs ne disposent ni des

capitaux permettant d'acquérir les techniques existantes ni du capital humain indispensable à leur utilisation efficace.

41. Politiques, institutions, infrastructures et accès au marché sont autant d'éléments qui influent sur les pratiques de production agricole appliquées et déterminent la durabilité de leur impact sur l'environnement et la population. Les défis interdépendants qui se posent dans le domaine agricole appellent des actions coordonnées qui s'appuient sur les forces de tous les acteurs. Ils doivent être relevés dans le cadre de stratégies nationales cohérentes de développement agricole et rural, en partenariat avec la communauté internationale, le secteur privé et la société civile. Un tel effort suppose l'existence des politiques et institutions requises ainsi que la mobilisation des ressources, aux niveaux national, régional et mondial.

### **E. La réponse de l'Afrique**

42. Pour relever ces défis dans le cadre d'une action ciblée et concertée, les dirigeants africains doivent lancer le programme ambitieux qu'est le Nouveau Partenariat pour le développement (NEPAD). Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), rédigé avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), offre un cadre de développement de l'agriculture en Afrique, d'amélioration de la qualité de la vie rurale - dont le niveau est trop souvent inacceptable - et de mobilisation des ressources intérieures et extérieures.

43. Au Sommet mondial de l'alimentation : *cinq ans après* les ministres africains de l'agriculture ont adopté le CAADP. Ce programme met l'accent sur trois piliers de la stratégie d'investissement qui se renforcent mutuellement et qui permettraient de répondre à la situation de crise de l'agriculture africaine afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la balance commerciale. Les besoins d'investissement nécessaires à cet effet, de 2003 à 2015, sont évalués comme suit:

- Etendre de 20 millions d'hectares supplémentaires, pour un coût estimé à 37 milliards de dollars, la zone où se pratiquent une gestion durable des terres et un aménagement fiable des plans d'eau;
- Augmenter les disponibilités alimentaires et réduire la famine en intensifiant la productivité de 15 millions de petites exploitations agricoles, grâce à des techniques, des politiques et des services améliorés, d'un coût estimé à 7,5 milliards de dollars;
- Améliorer les infrastructures rurales et l'accès au marché, pour un coût estimé à 90 milliards de dollars.

44. En plus de ces investissements de l'ordre de 12 milliards de dollars par an, liés à la production, 2 à 3 milliards de dollars par an seraient indispensables pour faire face à l'aide alimentaire d'urgence, par des mesures et des filets de sécurité nécessaires. Il est prévu qu'une part importante de ces besoins d'investissement soit financée par les bénéficiaires eux-mêmes et par la mobilisation de ressources intérieures.

45. Il est donc suggéré de replacer l'engagement par l'Afrique de financer son agriculture dans le contexte de reconnaissance, par la communauté internationale, du caractère crucial du financement de l'agriculture en vue du développement durable. Le financement de l'agriculture dans le cadre du CAADP adopté par le NEPAD repose sur deux hypothèses: l'augmentation des investissements de l'Afrique et l'appui des partenaires extérieurs à cet effort d'investissement. Il s'agit de faire en sorte que l'investissement intérieur de l'Afrique consacré au développement agricole passe progressivement de son niveau actuel d'environ 35 % à 55 % d'ici à 2015.

46. Pour la majorité des ménages africains, la consommation alimentaire intérieure et la production agricole sont des déterminants essentiels du revenu global, de la disponibilité des denrées alimentaires et de l'accès à la nourriture. Pour assurer une sécurité alimentaire réelle et durable, l'Afrique ne peut se permettre aucune autre stratégie que le développement agricole.

47. Pour tout gouvernement, volonté politique, bonne gouvernance et stabilité politique sont des facteurs décisifs de la mise en oeuvre de stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté ainsi que de la malnutrition. Pourtant, dans beaucoup trop de pays, ces préalables fondamentaux ne sont toujours pas réunis, après plus de 40 ans d'efforts de développement économique et social. Le NEPAD, dont le cadre s'applique à tout le continent, peut permettre d'atteindre, voire dépasser, les objectifs que le Sommet mondial de l'alimentation a fixés pour la région.

### **III. EXAMEN DU DEVELOPPEMENT DES ETABLISSEMENTS HUMAINS EN AFRIQUE**

#### **A. Urbanisation**

48. En dépit de grandes diversités de superficie, population, climat, urbanisation, industrialisation, taux de croissance économique, dotations en ressources et richesse par habitant, les pays africains présentent beaucoup de similitudes de développement socio-économique qui marquent leurs problèmes d'urbanisation et les différencient de ceux des pays développés.

49. La population urbaine africaine était de 307 millions d'habitants en 2001, soit 37,7 % de la population totale du continent. Elle s'accroît de 3,8 % par an et elle devrait, selon les projections, atteindre 787 millions d'habitants en 2030. Elle contribue actuellement 60 % du PIB de la région. Mais les municipalités n'encaissent qu'un faible pourcentage du PIB - 20 dollars de recettes annuelles par habitant - d'où le déséquilibre entre les besoins de la gouvernance municipale et les ressources disponibles.

50. Le schéma d'urbanisation de l'Afrique subsaharienne est pratiquement le même: Il y a peu de villes secondaires et la population se concentre généralement dans quelques grandes villes. D'ici à 2015, une ville, Lagos, aura plus de 10 millions d'habitants et 70 autres villes, plus de 1 million d'habitants. Si l'Afrique du Nord présente une grande diversité de profils et de



caractéristiques socio-économiques et d'établissements humains, le taux d'accroissement de la population urbaine y est faible en Egypte (1,82 %) et élevé au Soudan (4,7 %).

51. Le niveau actuel d'urbanisation générale de l'Afrique est plus faible que celui d'autres continents, mais le processus a été de plus courte durée en Afrique qu'en Europe ou en Amérique. Il en résulte non seulement des problèmes immédiats mais également des préoccupations à long terme, compte tenu, en particulier, des crises économiques, sociales et écologiques qui ne cessent de s'amplifier.

52. Déplacements et migrations de population, sécheresse persistante, désertification et conflits armés sont autant de facteurs qui accélèrent le développement des bidonvilles en Afrique. Les mécanismes institutionnels destinés à faire face à cet afflux sont faibles et, surtout, n'ont pas été mis à l'épreuve.

53. Le processus d'urbanisation est nettement en avance sur celui de l'industrialisation. A l'origine, l'accroissement rapide de la population urbaine répondait aux opportunités économiques et sociales réelles ou perçues des villes. Par la suite, il s'est accéléré devant la diminution des revenus du secteur agricole traditionnel.

54. L'augmentation des niveaux d'urbanisation et l'accroissement rapide de la population dans les grandes villes ont souvent été jugés problématiques parce que les gouvernements et les organismes internationaux n'ont pas su faire en sorte que les infrastructures et la prestation de services suivent l'accroissement de la population. De plus, les gouvernements n'ont pas toujours su faire appliquer la réglementation en matière de lutte contre la pollution, destinée à protéger la qualité de vie dans les zones urbaines.

55. Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue en 1996, de nombreux pays africains ont pris des mesures pour assurer un aménagement durable du territoire. Certains pays ont été plus ambitieux que d'autres dans le domaine du développement social, cherchant, en particulier, à promouvoir un accès égal et une prestation de services juste et équitable dans les établissements humains. Bien que des efforts aient été déployés pour développer la production et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Seuls quelques pays offrent des incitations fiscales destinées à promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et de technologies écologiquement rationnelles. La mise en oeuvre au Sahel de plans nationaux de lutte contre la désertification et la déforestation a créé des environnements propices à la promotion de sources d'énergie renouvelables.

56. Des progrès considérables ont été notés s'agissant de l'aménagement du territoire dans les établissements humains. Cependant, les pays africains ont encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de systèmes de transports et de communications durables.

## **B. Logement**

57. La demande de logements et de services dans les villes progresse plus vite que l'offre, occasionnant la hausse des prix des terrains et des logements urbains. Les bidonvilles, qui sont une réponse à la pénurie logements, constituent un problème urbain de taille. Selon les estimations, dans de nombreuses villes africaines, plus de 40 % des habitants vivent encore dans des bidonvilles et des implantations sauvages qui s'étendent d'environ 8 % par an. Insalubrité, insuffisance de l'approvisionnement en eau, mauvaise qualité de l'eau, surpeuplement et enlèvement des ordures qui laisse à désirer sont monnaie courante dans ces établissements. Tous ces aspects ont des effets négatifs sur la santé, concourant à l'augmentation des taux de maladies liées à l'insalubrité et aux infections respiratoires.

58. De nombreux gouvernements africains admettent à présent les réalités qu'imposent la pénurie de ressources et les contraintes institutionnelles et abandonnent leurs projets antérieurs irréalistes d'élimination des taudis et des bidonvilles. De plus, ils mettent moins l'accent sur l'attribution directe de logements par l'Etat, cette démarche s'étant avérée très coûteuse, inefficace et allant à l'encontre du but recherché. Certains pays ont déjà entrepris d'améliorer les bidonvilles et les établissements sauvages, en décidant de les doter d'infrastructures de base au lieu de les démolir. Cette démarche suppose – et se complète souvent par – des programmes de services, sur site, prévoyant l'octroi de terrains viabilisés aux populations, afin qu'elles construisent leurs habitations, à leur propre rythme et selon leurs moyens.

59. La plupart des pays africains ont une politique du logement. La décentralisation adoptée par certains d'entre eux a renforcé le pouvoir qu'ont les administrations locales d'appliquer des programmes de logement en mettant l'accent sur les normes relatives à l'offre de terrains viabilisés. Compte tenu des tâches complexes dont les municipalités doivent s'acquitter pour assurer la sécurité d'occupation, une offre suffisante de terrains, la construction des infrastructures et la prestation de services, il est indispensable de renforcer les capacités des administrations locales et de tous les acteurs locaux.

60. A la suite du désengagement de l'Etat, la promotion et la construction des logements relèvent de plus en plus du secteur privé. Certaines actions ont été lancées au niveau national afin de promouvoir et d'assurer progressivement le droit à un logement convenable:

- Protection contre la discrimination en matière de logement;
- Garantie de la sécurité juridique d'occupation et de l'égalité d'accès aux terrains;
- Protection contre l'expulsion illégale;
- Adoption de politiques axées sur l'obtention de logements accessibles, bon marché et sûrs.

61. Dans la plupart des pays, le financement du logement a été considérablement amélioré. Des mécanismes ont été mis en place pour permettre à de nombreuses tranches de la population

d'y accéder. Certains pays ont adopté des politiques visant à renforcer la mobilisation du financement du logement, en ciblant particulièrement les groupes économiquement faibles.

62. Quelques pays seulement ont évalué l'incidence des politiques de logement sur les groupes vulnérables. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été prises pour éliminer les obstacles à l'accès au logement, à savoir :

- Examen et révision des dispositions réglementaires pour permettre aux groupes défavorisés l'accès aux services et à un logement convenable ;
- Fourniture de subventions, de services sociaux et de filets de sécurité appropriés aux groupes vulnérables;
- Création d'un environnement qui permet aux groupes vulnérables de participer à la prise de décision au niveau local.

63. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains : Habitat (CNUEH) a aidé nombre de pays africains dans le cadre de son programme sur les indicateurs des établissements humains et du logement. La plupart des pays africains utilisent ces indicateurs pour suivre et évaluer les résultats qu'ils ont obtenus dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

64. Le développement des implantations sauvages est un sujet de préoccupation majeur pour les gouvernements et les autorités locales de la région. Nombre de pays s'efforcent de rénover et de régulariser ces implantations sauvages en garantissant la sécurité juridique d'occupation à leurs habitants. Il s'agit notamment de reconnaître intégralement les droits de propriété et d'assouplir les dispositions relatives au régime foncier en facilitant, par exemple, les droits d'usage. Il est communément admis que les gouvernements peuvent également assurer la sécurité d'occupation en réglant des problèmes tels que l'accès aux services essentiels, le crédit, la création d'emplois et l'aide à l'auto-construction.

65. La sécurité d'occupation est, semble-t-il, une condition importante, mais pas suffisante pour canaliser les ressources dont disposent les populations vers le secteur du logement. D'autres mesures incitatives telles que les facilités de prêts, l'assistance technique et les organisations communautaires d'entraide et d'auto-construction sont souvent nécessaires. Comme le montre le rapport du représentant du Burkina Faso concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, pour bien permettre aux pauvres d'accéder au logement, la sécurité d'occupation doit être un élément fondamental de tout programme intégré visant à apporter des améliorations en mobilisant les populations.

### **C. Infrastructures**

66. Il va sans dire que pour assurer de bonnes conditions de logement et de vie, il faut mettre en place des infrastructures et des services tels que l'eau, l'assainissement, l'élimination sans danger des déchets, les transports, l'énergie, les communications, la santé et l'éducation. Ces infrastructures et services jouent un rôle déterminant dans le développement économique.

67. La qualité de l'infrastructure et des services d'une ville ou d'un pays permet de plus en plus important d'attirer les investissements. Si un pays veut attirer les industries ou les entreprises de service performantes au plan internationale, il lui faut, en particulier, disposer d'infrastructure de qualité, spécialement pour permettre la manutention rapide et économique du fret et des systèmes de télécommunication.

68. En Afrique, dans les centres urbains, les infrastructures se dégradent à cause du manque d'entretien. Or, c'est dans les villes qu'il faut améliorer la qualité et le nombre des infrastructures et des services pour attirer de nouveaux investissements et améliorer les conditions de vie des populations.

69. En dépit des efforts considérables faits pour améliorer l'approvisionnement en eau dans les pays africains, environ 52 % seulement de la population totale ont accès à l'eau potable et le volume d'eau consommé en moyenne par habitant est de 226 cm<sup>3</sup> par an. L'homme a besoin d'eau pour vivre, mais le volume d'eau disponible est loin de suffire et, dans de nombreux pays, un grand nombre de ménages en zones urbaines et rurales n'ont pas accès à l'eau. C'est en Afrique du Nord que le pourcentage d'habitants ayant accès à l'eau potable est le plus élevé (70 %), le volume d'eau consommé par habitant étant de 620 cm<sup>3</sup> par an. L'Afrique centrale compte le plus faible pourcentage de personnes ayant accès à l'eau potable (40%), la consommation par habitant étant de 35 cm<sup>3</sup> par habitant par an.

70. Dans nombre de pays africains, les municipalités consacrent souvent 30 à 40 % des recettes à la collecte et à la gestion des déchets solides et ce service fait souvent, plus que les autres, l'objet de coupes dans les budgets municipaux.

71. En Afrique, 43 % seulement de la population ont accès aux services d'assainissement. Les dépenses consacrées à la santé publique s'élèvent à environ 25 dollars par personne. Les statistiques montrent la mauvaise situation en ce qui concerne les services d'assainissement et de santé publique, notamment la collecte et l'évacuation des ordures et des déchets solides. C'est en Afrique du Nord que le pourcentage de la population ayant accès aux services d'assainissement est le plus élevé (70 %), l'Afrique centrale ayant le pourcentage le moins élevé (30 %).

72. Le transport a des incidences directes sur les performances économiques des pays ainsi que sur les moyens d'existence et le bien-être des populations. Etant donné que presque tout le monde utilise un moyen de transport ou un autre, l'ensemble de la population est directement concerné par le fonctionnement régulier, la sécurité, l'efficacité et le coût des services.

73. En Afrique la densité du réseau routier asphalté est en moyenne de 900 km pour un million de personnes. L'Afrique du Nord, où la densité est de 1450 km, et l'Afrique australe, où elle est de 1400 km, disposent du réseau asphalté le plus dense. L'Afrique de l'Ouest, qui compte un réseau asphalté d'une de 450 km, est moins bien desservie à cet égard. L'Afrique de l'Est a le trafic Passagers par véhicule le plus important, soit 260 personnes par véhicule, ce qui se traduit également par le rôle important du secteur informel dans le transport.

## **D. Financement et gestion des établissements humains**

74. Une famille pauvre ne peut avoir accès au crédit pour le logement que dans très peu de pays africains. C'est pourquoi, les systèmes « classiques » d'accès au logement ne concernent que les riches, une faible minorité. Les pauvres ne peuvent obtenir de prêts hypothécaires des institutions financières privées que s'ils présentent les garanties nécessaires. Faute de titres fonciers, car les terres ne sont pas enregistrées et n'appartiennent pas une seule personne, il est très difficile d'obtenir un financement du logement. Les pouvoirs publics n'ont pas su trouver de solution à ce problème et expliquent, souvent, ce fait par le manque de moyens financiers. L'autre problème a trait au coût du financement. Si, au Sénégal, les institutions financières privées appliquent des taux de 17 % et la Banque de l'Habitat 11 %, au Kenya, le taux est de 26 %. Ainsi, à cause de ces taux élevés, les personnes qui cherchent un financement ne peuvent obtenir de prêt pour un logement, car les salaires sont généralement bas en Afrique.

75. Toutefois, les pouvoirs publics se sont récemment efforcés d'améliorer le système de financement du logement pour les groupes à faible revenu. Certains pays ont pris des mesures pour encourager le secteur privé à mobiliser des ressources afin de faire face à la demande de logements, à savoir :

- Entretien et rénovation;
- Programmes communautaires de prêts hypothécaires à l'intention des groupes à faible revenu;
- Création de coopératives de logement;
- Appui à la participation des ONG au renforcement et au développement de coopératives de petits épargnants pour la fourniture de logements aux groupes à faible revenu.

76. Face à l'urbanisation rapide des pays africains, les gouvernements ont délégué certains pouvoirs aux autorités locales, sans, toutefois, leur fournir les ressources financières et humaines nécessaires. Autre difficulté souvent liée à la décentralisation, le refus du pouvoir central de déléguer le pouvoir de décision.

## **E. Contraintes liées à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat**

77. Les pays africains continuent d'être aux prises avec un certain nombre de difficultés dans leurs efforts en vue de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat, à savoir des problèmes d'ordre économique, technique, institutionnel et financier.

78. Les principales contraintes liées à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat sont d'ordre financier. Cela s'explique par le fait que le logement n'est pas, en général, une priorité dans nombre de pays africains, et ainsi, il est particulièrement difficile de mobiliser des ressources locales pour le Programme pour l'habitat. Par ailleurs, d'autres contraintes sont liées au manque de mécanismes de mobilisation et de financement des programmes de logement. Dans

la plupart des cas, les mécanismes locaux de mobilisation de l'épargne ne sont pas non plus adaptés, comme les institutions spécialisées de financement du logement.

79. Faute de volonté politique, il devient difficile de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat, à savoir :

- Définir des politiques judicieuses concernant le régime foncier;
- Définir des politiques visant à promouvoir la production locale de matériaux de construction;
- Formuler des programmes de construction de logement appropriés ;
- Adopter une approche intégrée des questions de logement, d'environnement, de planification et de lutte contre la pauvreté.

#### **IV. CONCLUSIONS**

80. Compte tenu de ce qui précède, il est évident que les programmes accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action des principaux sommets et conférences des Nations Unies sont en deçà des espoirs. C'est pourquoi, il convient de procéder à des examens périodiques pour maintenir cette dynamique, améliorer le processus de mise en œuvre et partager les meilleures pratiques et les succès obtenus.

81. La CEA élabore actuellement le mode de présentation de l'examen des conclusions des conférences et sommets des Nations Unies. Par exemple, l'examen des conclusions des conférences et sommets en ce qui concerne la population, la sécurité alimentaire et l'habitat figure dans un rapport unique tenant compte des normes d'établissement de rapports de l'ONU. Il s'agit d'un changement important par rapport aux modes de présentation précédents, dans lesquels chaque conférence et sommet faisait l'objet d'un rapport distinct présenté au CDD.

82. Le mode de présentation et le contenu du rapport changeront à partir de la période biennale 2004-2005. Un rapport unique intitulé « Rapport sur le développement durable en Afrique » permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des principaux sommets et conférences.

83. Cette mesure est conforme aux conclusions du débat tenu dans le cadre de l'Assemblée générale, au cours de laquelle s'était dégagé un consensus en faveur d'un suivi intégré et coordonné des conclusions sur les plans économique, social, etc. des conférences et sommets des Nations Unies. Il s'agit de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et le partenariat mondial pour le développement.